

## Question écrite au Collège

---

### **Objet : accessibilité du pont Marchant et de ses abords**

---

Fermé à la circulation pour des problèmes d'instabilité depuis 2014, le pont Marchant s'est dégradé de longue date. On se souviendra de l'objectif porté par la Région de réserver ce pont aux usages non motorisés. Cet objectif a fait l'objets de larges débats tant au Collège qu'au Conseil communal. Pour autant, les cyclistes qui empruntent chaque jour ce cheminement toujours possible passant par le pont Marchant est devenu particulièrement malaisé. Pourtant l'accès au pont et ses abords sont compliqués, ainsi les cyclistes doivent se faufiler entre les véhicules stationnés à l'issue du pont, les dépôts clandestins, les bris de verre et les nappes d'huile.

Le Collège est-il sensibilisé à l'égard de ce problème et, en contact avec la Région, peut-on espérer une amélioration ?

Enfin, suite à l'accord sous réserve donné par Urban.Brussels, la commune est-elle au courant des perspectives d'aménagement d'un nouveau pont ? Que peut-on espérer au regard de tant d'années d'attente et d'immobilisme ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal

**Par courriel**

**Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN**  
**Conseiller communal**  
**Rue de l'Agrappe 68/5.09**  
**1070 Bruxelles**  
**(gvangoidsenhoven@anderlecht.brussels)**

**OBJET :**

Question écrite – Accessibilité du pont Marchant et de ses abords.

Monsieur Van Goidsenhoven,

Votre question écrite du 18 juin 2023 a retenu toute notre attention.

**État actuel du pont Marchant**

Comme vous le soulignez dans votre question écrite, la circulation de véhicules motorisés est interdite sur le pont Marchant depuis 2014. Dans ce cadre, la Région a bloqué son accès via des blocs de béton et des grilles de chantier.

Le 16 février 2023, lors du Conseil communal, suite à une interpellation orale, M. l'Échevin Neuzy, a donné lecture de la réponse suivante, en voici quelques extraits :

*« Cette zone est malheureusement connue pour être très problématique. Une caméra y a été placée et a permis de sanctionner de gros dépôts à chaque fois. La situation s'était alors améliorée, mais malheureusement, une fois la caméra déplacée, les dépôts ont repris quelques semaines après. Une caméra est donc remise depuis le 9 février.*

*Précisons, toutefois, que les dépôts réalisés à l'intérieur des grilles sur une parcelle privée, font et feront l'objet de sanctions auprès des propriétaires pour le nettoyage ».*

Concernant la présence de véhicules stationnés à proximité du pont, les dépôts clandestins, les bris de verre et les nappes d'huiles, Bruxelles Mobilité renseigne que Bruxelles Propreté est responsable de la gestion des déchets sur les voiries régionales (Pont Marchant, Digue du Canal ou encore Rue de la Petite-Ile). Dans ce cadre, par courrier, la Commune va rappeler cette demande gestion des déchets à Bruxelles Mobilité.

## Un autre regard

En vue de réduire les dépôts clandestins sur les parcelles privatives, en 2023, le service Inspection et Conformité urbanistique a taxé un propriétaire dans la zone.

En vue de réduire les dépôts clandestins le service Inspection et conformité urbanistiques a effectué un procès-verbal en juin 2023 constatant l'inoccupation du terrain afin d'enrôler une taxe sur base du règlement communal sur les immeubles et terrains inoccupés.

**Projet d'un nouveau pont Marchant**

Bruxelles Mobilité a introduit une demande de permis d'urbanisme (PU/50944) en vue de « *Réhabiliter les ponts de la Petite Ile tout en augmentant le gabarit fluvial à 7m, aménager et créer des cheminements pour mobilité douce le long du canal et restaurer les abords (talus et rétrécissement du canal)* ». La procédure d'instruction de cette demande est en phase de modification des plans suite aux mesures particulières de publicité et au courrier d'Urban.brussels à Bruxelles Mobilité.

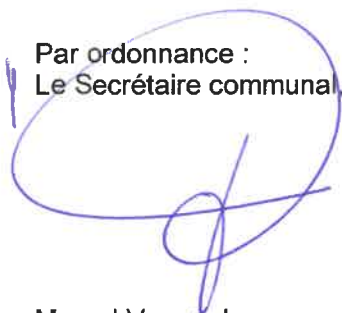
**Masterplan « Biestebroeck » de Beliris**

Beliris a entamé l'étude de l'aménagement du futur parc régional « Petite-Ile » (rue des Goujons et le long des quais) et de la voirie paysagère prévue sur une partie de la rue des Goujons. La Région étudie aussi les acquisitions utiles pour la création de parc.

Ce futur parc sera ouvert à l'ensemble des citoyens d'Anderlecht.

Veillez agréer, Monsieur Van Goidsenhoven, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,



Marcel Vermeulen

Par délégation :  
Pour l'Échevine du Développement  
urbain, de la Mobilité et des Travaux  
Publics,



Nadia Kammachi